

Privilège—M. Ethier

M. l'Orateur: La Chambre se rend compte qu'il s'agit d'un désaccord et non d'une question de privilège.

[Français]

M. ETHIER—LA PRÉSUMÉE ALLOCATION DE FONDS À UN GROUPE POLITIQUE—LA DISTRIBUTION DU SEUL TEXTE ANGLAIS D'UN RAPPORT

M. Denis Ethier (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège avec un peu d'hésitation, car il met en cause un bon ami à tous, soit l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Wise) que je crois sincère et dévoué.

Le tout découle d'un communiqué de presse émis par l'honorable ministre le 19 octobre 1979. Bien sûr, vous vous demanderez, monsieur le président, pourquoi je n'ai pas posé cette question de privilège plus tôt. Je vais m'expliquer. En premier lieu, lisons le communiqué de presse:

Pour publication immédiate: Rapport du comité consultatif sur les importations du bœuf, Ottawa, 19 octobre, 1979. Le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a annoncé aujourd'hui qu'il étudiait attentivement le rapport que vient de lui remettre le comité consultatif sur les importations de bœuf.

Le comité, formé de cinq députés est présidé par M. Bert Hargrave, P.C., . . . je présume que cela veut dire progressiste conservateur . . .

Medicine Hat, a obtenu des audiences publiques et a sollicité la présentation de mémoires pour recueillir les points de vue du secteur privé au sujet de la loi sur les importations de bœuf.

Plus de 25 mémoires ont été soumis par les représentants des éleveurs des salaisons, des importateurs, des consommateurs et de nos fournisseurs étrangers.

M. Wise a souligné que ce rapport serait un outil appréciable dans l'élaboration de la loi sur les importations de bœuf.

Le rapport qui contient les résumés des mémoires présentés, les textes intégraux des présentations et les transcriptions des audiences publiques.

«nous donne une bonne idée du point de vue des principaux groupes et individus qui seront touchés par la loi sur les importations de bœuf,» a ajouté M. Wise.

Le ministre a conclu en félicitant le comité pour la façon dont il s'est occupé de sa tâche.

Monsieur l'Orateur, ce communiqué est parvenu à mon bureau le mercredi 24 octobre, et constatant qu'il s'agissait d'un rapport de comité d'un secteur de l'industrie agricole qui est quand même assez appréciable dans ma circonscription, j'ai voulu m'enquérir auprès de mes collègues libéraux, à savoir, qui de notre parti avait été invité à siéger à ce comité. Quand j'ai appris, et à ma grande stupéfaction, qu'aucun député de l'opposition officielle n'avait été invité, j'ai profité de la première occasion qui m'était offerte pour interroger l'honorable ministre, le 30 octobre, au comité permanent de l'Agriculture. A la suite des renseignements que j'ai pu obtenir à ce comité, je ne crois pas avoir d'autre recours que de vous présenter ce cas sous forme de question de privilège, dont je vous ai donné avis.

D'abord, monsieur le président, l'en-tête de ce communiqué parle de comité consultatif, et dans le deuxième paragraphe, on mentionne, et je cite:

Le comité est formé de cinq députés et présidé par M. Bert Hargrave . . .

. . . comme je l'ai dit tantôt . . .

. . . conservateur de Medicine Hat.

[M. Clark.]

Dans ce communiqué on semble vouloir donner beaucoup d'importance à deux mots bien précis, les mots «comité» et «rapport», car ils sont mentionnés pas moins de neuf fois. Moi aussi j'y attache beaucoup d'importance, surtout au mot comité, car à mon sens et en termes courants en notre langage parlementaire, un comité se veut biparti ou encore signifie un groupe de personnes représentant divers partis politiques sauf, bien sûr, si l'on prend soin de mentionner comité de caucus.

La façon dont le mot comité est employé dans ce communiqué laissait planer un doute dans mon esprit, et ce doute, c'est qu'on semble vouloir laisser croire à ceux qui le liront que ce comité était formé ou composé de députés de divers partis politiques.

Ce doute, monsieur l'Orateur, est disparu lorsque j'ai interrogé l'honorable ministre au comité permanent de l'Agriculture. Il m'a informé ainsi que le comité que le député de Medicine Hat (M. Hargrave), progressiste conservateur, le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh), progressiste conservateur, le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway), progressiste conservateur, le député de Cardigan (M. MacDonald), progressiste conservateur, le député de Portage-Marquette (M. Mayer), progressiste conservateur, étaient bel et bien les seuls cinq députés faisant partie de ce comité. En plus, le ministre a admis qu'il avait permis la dépense de deniers publics pour la préparation et la publication d'un rapport de comité de caucus et aussi d'avoir pris avantage des services du gouvernement comme le téléphone, les communiqués, les contacts, et le reste, et même de s'être prévalu des services d'un employé de la Fonction publique, M. Mike Gifford, pour agir comme secrétaire dudit groupe des cinq. J'ai bien dit du groupe des cinq car, si l'on se base sur les paroles du président de ce groupe, M. Bert Hargrave, député progressiste conservateur de Medicine Hat, il ne s'agit pas du tout d'un comité tel que mentionné dans le communiqué.

Afin d'appuyer mes dires, je vais citer du rapport même les paroles de M. Hargrave, monsieur le président, à la page 3 de la transcription, lors de la comparution des représentants de l'Association des consommateurs du Canada devant ce groupe des cinq le 21 septembre 1979, et plus précisément au dix-neuvième et vingtième lignes en réponse à M^{me} Ruth Jackson, M. Hargrave dit ceci, et je cite le rapport:

[Traduction]

«Et il est vrai que notre comité en est un de membres du caucus du gouvernement.»

[Français]

En définition, monsieur le président, ceci veut dire un comité représentant seulement un parti politique, soit le parti du gouvernement. En termes aussi précis ce groupe des cinq, ce comité de caucus est véritablement un comité politique, un comité partisan et si on se réfère au dictionnaire de *Harrap*, au mot «caucus» on dit: une clique politique. Donc, c'est justement ce que je veux dire «qui ne peut et qui ne doit pas être soutenu avec des fonds publics».